



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 15683

### Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que soit revalorisée la profession des architectes des Batiments de France. Il semble, en effet, que les traitements alloués au personnel de cet organisme sont relativement faibles en l'état. La transformation de l'indemnité forfaitaire qu'ils touchent actuellement en une prime s'élevant environ à 18 p 100 du traitement le plus élevé en grade pour tous les architectes des Batiments de France constituerait, sans doute, une solution. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre à cet égard.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des bâtiments de France ont été reçus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Bâtiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pericard Michel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15683

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3127